



#COMPTE-RENDU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EPAF

L'AG a commencé par une minute de silence initiée par Mr BAUDIER, Philippe, président de l'EPAF, suite à la brusque disparition d'un collègue de Solidaires qui siégeait à EPAF avec nous. Ensuite lecture des liminaires (2 syndicats présentent des liminaires : Solidaires et la CGT)

Déclaration liminaire de la CGT

Nous voilà devant le bilan définitif de l'année 2023, bilan globalement positif.

Une hausse de l'activité par rapport à 2022 que ce soit pour Vacances Enfants avec 7500 colons et pour Vacances Loisirs avec 180 000 nuitées.

Il est vrai que le niveau de l'activité d'avant Covid est difficilement atteignable du fait, notamment, de la baisse de la subvention (26M€ à l'époque et 20M€ actuellement).

Cette réussite est à mettre à l'actif des personnels d'Epaf dont l'implication et le dynamisme sont unanimement reconnus.

Pour autant, nous nous interrogeons sur la sincérité des budgets prévisionnels. En effet, nous nous étions basés sur l'hypothèse d'un déficit brut d'exploitation de 0,88M€ et d'un résultat déficitaire de 1,08M€.

En décembre 2023, lors de l'Assemblée générale nous arrivions à un EBE de + 0,81M€ et un résultat net de 0,55M€. Et enfin, en juin 2024, résultat définitif : un EBE de + 1,35M€ et un résultat net de 1,15M€.

L'association reçoit toujours le même montant, à savoir 20M€ de subvention.

Certes, des explications nous sont données : une forte baisse des charges et des recettes correspondantes à l'objectif. Donc les recettes correspondent aux prévisions.

Les baisses de charges proviennent, quand à elles, d'une diminution des frais de sous-traitance, d'énergie, des salaires et cotisations sociales et des indemnités de licenciement moindres.

Du fait de ces prévisions pessimistes, vous imposez des hausses de tarifs de 5% pour 2023, de 4% pour 2024 mais après interventions des OS et du SG et de 2 et 3% pour 2025.

Ces visions pessimistes ont eu pour conséquences une baisse substantielle des primes versées aux personnels salariés d'Epaf.

Notre crainte, compte tenu de ce résultat fortement positif pourrait avoir pour conséquence le non versement du solde de la subvention à la fin de l'année.

De plus, la mise en place de la fédération de l'action sociale alimente de fortes craintes auprès des personnels de l'association notamment la mutualisation des fonctions supports. Supports qui vont dorénavant lui échoir : politique de communication, ressources humaines, services informatiques mais aussi la globalisation du budget.

COMPTE RENDU

Solidaires soulève un problème **au niveau des inscriptions, la tranche des 14 ans se remplit rapidement**, et des parents pensant les inscriptions complètes, abandonnent les inscriptions. Or EPAF doit un départ pour chaque enfant, mais la présentation du site n'est pas assez claire sur la nécessité d'appeler EPAF pour signaler son enfant sans colonie. Le comité de direction prend note.

Solidaires fait remarquer le **manque de visibilité d'EPAF** auprès des agents et le fait que l'appellation « Action Sociale » détourne beaucoup d'agents pensant que cette dernière ne s'adresse qu'à ceux qui sont dans la nécessité.

Solidaires dit qu'il faut utiliser plus efficacement les correspondants sociaux et tenir à jour le fichier des retraités qui sont toujours bénéficiaires, mais dont l'Action Sociale perd le lien pour la grande majorité d'entre eux après leur départ.

Mr BAUDIER Philippe, président de l'EPAF, répond que des actions sont menées dans les écoles et que 2 films de 2 minutes, un pour Vacances Enfants et un pour Vacances Loisirs ont été créés pour renforcer la communication et la lisibilité.

La CGT rajoute que les catalogues manquent à la lisibilité d'EPAF, car ils permettraient d'amener l'information aux agents sans que ces derniers n'effectuent une démarche pour y accéder.

Le personnel sous contrat bénéficie également des prestations d'EPAF et peu de contractuels et de permanents le savent.

La CGT soulève le décalage important entre les prévisions financières très pessimistes pour 2023 (Déficit brut d'exploitation de -0,88 millions d'euros et un résultat déficitaire de 1,08 millions d'euros prévus) et la réalité largement bénéficiaire (juin 2024 : EBE de + 1,35 millions d'euros et un résultat net de 1,15 millions d'euros).

La CGT sera d'ailleurs la seule organisation à s'abstenir sur le vote concernant l'approbation du rapport financier trouvant ce décalage hors norme.

Monsieur FROMAGEOT Clément, Trésorier, s'explique sur ce décalage :

Pour rappel, le budget d'EPAF est de 30 millions d'euros, 20 millions d'euros de subventions et 10 millions d'euros de recettes (dont 36 % proviennent des colonies).

EPAF a reçu 940.000 euros de retour sur l'énergie (remboursements suite à la vente de résidences et augmentation moins élevée que prévue). EPAF a recruté moins de CDD, et plusieurs recrutements prévus n'ont pu se faire par manque de candidatures, ce qui a généré 560.000 euros supplémentaires. La somme positive épargnée étant plus importante, les gains en produits financiers ont été de ce fait plus importants : 400.000 euros.

Mr FROMAGEOT fait remarquer que si l'on enlève les 940.000 euros de rentrées dues à l'énergie et de non dépenses de l'énergie sur les 1,458 millions d'euros au total, les comptes étaient presque à l'équilibre. Il fait aussi remarquer la très bonne maîtrise des charges sur ce budget excédentaire et une subvention supplémentaire de 800.000 euros pour des travaux ont épargné le budget.

Madame LE HIRE RINGENBACH Armelle, DG des services EPAF, souligne que cette situation aussi favorablement excédentaire est exceptionnelle et qu'elle a peu de chance de se reproduire.

La CGT fait part de sa crainte sur l'impossibilité de garder cet excédent en surplus de la subvention.

Cette crainte ne semble pas partagée par le Comité Directeur.

Sur la remarque des hausses des tarifs (2 % pour Vacances Loisirs et 3 % pour Vacances Enfants) par Solidaires et la CGT, Mr BAUDIER, Philippe, président de l'EPAF explique que des zones calendaires nouvelles intermédiaires ont été créés et qu'elles contribuent à baisser les tarifs, ce qui pondère l'augmentation annuelle pour Vacances Loisirs.

La responsable VL détaillera ces zones par la suite lors de sa présentation.

Intervention du cabinet MAZARS (cabinet d'audit financier) sur 2 points :

1- Sur la gestion globale d'EPAF, les comptes sont qualifiés de « Comptes réguliers et sincères » par ce cabinet. Tout concorde. La transparence est totale.

2- Sur la gestion de Vendres et des conventions réglementées pour sa gestion: RAS.

A propos de Vacances Enfants :

Monsieur DEL CERRO, Directeur Général Adjoint d'EPAF, **souligne une augmentation de fréquentation globale** (7700 enfants) ainsi qu'une augmentation des enfants en situation de handicap (402 départs, certains enfants étant partis plus d'une fois).

On n'est pas revenu au 100 % d'avant COVID. On est globalement à 80 %, mais la reprise continue.

Il précise que pendant les 2/3 années COVID, EPAF a perdu une génération d'animateurs, EPAF le ressent encore aujourd'hui.

La nouveauté : **La refonte des modalités d'inscriptions** remporte un gros succès pour les 3 saisons Automne Hiver et Printemps. Quelques goulots d'étranglements pour l'été mais globalement, très bonne satisfaction. Il précise que la remarque précédente de Solidaires sur la nécessité d'un site encore plus clair pour répondre immédiatement aux parents se trouvant face à des inscriptions pleines a été entendue et que le site sera amélioré, ce qui atténuera ces problèmes de goulots.

Sur **les prestataires**, EPAF fait appel à 30 prestataires pour l'été, période la plus chargée (4500 enfants), 5 prestataires pour l'hiver et 7 à 8 prestataires pour la mi-saison.

La tranche d'âge la plus conséquente : **les 12/17 ans** qui représentent 65 %.

Les maternelles **4/5 ans** restent à la marge (1,6%)

Les petits **6/11 ans**, représentent 35 %. Cette tranche d'âge demande beaucoup de travail car il faut convaincre les parents, alors que les ados sont leurs propres demandeurs pour partir.

Concernant la représentativité :

Les cadres A : 35 % en 2022 et 32 % en 2023

Les cadres B : 40 % en 2022 et 41 % en 2023

Les cadres C : 25 % en 2022 et 27 % en 2023

Cette répartition est globalement représentative du Ministère.

Indices de satisfaction en augmentation de 2 % pour les transports et de **6 % pour le nouveau mode d'inscription**. Cette nouveauté du « premier inscrit premier parti », qui n'a pas l'approbation de Solidaires et rend dubitative la CGT, doit son succès à l'immédiateté de la réponse. Le responsable de VE explique que des parents allaient inscrire leurs enfants en dehors du Ministère car ils avaient besoin d'une réponse immédiate à leur demande.

L'indice de satisfaction global est de 94 % d'enfants qui veulent revenir.

3 % ne veulent pas revenir.

3 % n'ont plus l'âge de revenir.

A propos de Vacances Loisirs :

Madame MARQUELOT, responsable de ce secteur d'activité , souligne la hausse de fréquentation à 180.000 nuitées en 2023 (170.000 nuitées en 2022).

Concernant la représentativité :

Les cadres A : 35 % en 2022 et 32 % en 2023

Les cadres B : 40 % en 2022 et 45 % en 2023

Les cadres C : 25 % en 2022 et 23 % en 2023

Sous représentativité des cadres C

La quotientisation, effective et nouvelle en 2023 a été ré affinée pour 2024 .

La subvention à hauteur de 50 % pour tous auparavant monte jusqu'à 65 % pour les salaires les plus faibles et à hauteur de 35 % pour les salaires les plus hauts.

Dans l'optique d'une meilleure attractivité, et donc un meilleur taux de remplissage des résidences, alors que les saisons étaient réparties en 3 tranches (Haute, Moyenne et Basse), EPAF a créé 2 nouvelles tranches :
Une saison intermédiaire basse qui s'insère entre la Basse et la Moyenne saison.
Une saison intermédiaire haute qui s'insère entre la Moyenne saison et la Haute Saison.
Les différences entre les tranches sont ainsi plus lissées (5 tranches au lieu de 3).
Elles seront effectives en 2025.

60 % des prestations sont dues à des prestataires
40 % sont dues à EPAF.

Baisse de 7 % sur les résidences hivernales d'EPAF.

L'explication de l'équipe dirigeante ce secteur d'activité explique cette baisse par la faible altitude des résidences EPAF confrontées au réchauffement climatique. Les agents sont prudents et préfèrent assurer des stations plus hautes pour restreindre les manques de neige potentiels.

Baisse de la fréquentation des séjour à thèmes qui sont liés aux séjours de groupe. Cette baisse de fréquentation est dû à l'augmentation importante des tarifs des autocaristes (entre 20 à 30 % plus élevés !)

Augmentation de la note de satisfaction qui passe à 8,4 au lieu de 8,3.

Vote des évolutions tarifaires

Le comité directeur d'EPAF clot cette présentation de VE et VL et enchaîne sur le sujet de l'évolution tarifaire, justifiant les augmentations 2025 :

Augmentation de 3 % pour VE vu l'augmentation du coût des transports.

Augmentation de 2 % pour VL, la plus basse, car la création des saisons intermédiaires devraient augmenter le taux de remplissage et donc générer plus de revenus.

Madame LE HIRE RINGENBACH Armelle, Directrice Générale des services EPAF, souhaite l'organisation d'un GT sur les tarifs en septembre 2024.

Les syndicats demandent ce GT depuis plusieurs années.

Madame LE HIRE RINGENBACH explique avoir étudié les tarifs et ne trouve aucune cohérence pour beaucoup d'entre eux, elle a constaté que certains tarifs ne correspondaient à rien, et qu'il faudrait remettre une cohérence dans ce domaine.

L'ensemble des syndicats votent contre l'augmentation des tarifs 2025 mis à part la CFDT et l'UNSA qui s'abstiennent.

En réponse aux votes contre, le président défend que si l'on n'avait pas fait de gain, nous serions à 4 ou 5 % d'augmentation.

La Directrice Générale répond que l'on n'aurait pas pu reporter les gains sur 2025.

Les travaux des résidences conservées devraient être financés par les ventes des résidences. Elles sont à ce jour presque toutes vendues.

Bilan social

Monsieur COMETE, DG Adjoint, fait un bilan rapide.

L'égalité hommes/femmes est de 95 %. Il rappelle que légalement, il est imposé des mesures si ce pourcentage descend en dessous du seuil des 75 %. EPAF est donc très bon élève.

La différence de rémunération reste de 0,21 % en faveur des hommes.

Mr Comète rappelle que les

- Promotions individuelles
 - Les primes
 - Les augmentations via les grilles indiciaires
- sont un même budget ventilé entre ces 3 postes.

Cette année, il y a eu 26 promotions (16 femmes et 10 hommes), 82 salariés primés, et la revalorisation de plusieurs grilles de salaires.

Vendres (Résidence partagée avec la fondation d'Aguesso)

Madame LE HIRE RINGENBACH annonce une augmentation du taux de remplissage sur la partie EPAF.

Cependant, le rendement est altéré par la mauvaise surprise sur les charges qui sont: l'eau et l'énergie qui ont considérablement augmenté, ainsi que les frais de blanchisserie. En effet, la société ELIS, seul prestataire sans concurrent au niveau local, a profité de son monopole pour augmenter fortement ses tarifs.

La Saline

La situation, dégradée lors de la dernière AG suite à la signature très tardive de la reconduction de la convention par les autorités de l'île qui a empêché de prendre des réservations car l'avenir du centre pouvait être compromis sans cette signature, est confrontée aujourd'hui à la forte augmentation des billets d'avion qui ont jusqu'à triplé leurs tarifs, ce qui rend encore plus difficile l'accès à l'île aux métropolitains.

FO demande la possibilité de négocier des tarifs avec les compagnies aérienne.

Mr DEL CERRO, DGA, répond que cela a déjà été essayé, mais il y a bien trop peu de métropolitains qui vont à la Saline pour pouvoir négocier quoi que ce soit.

Solidaires demande que soit accordé la location d'un bungalow à chaque personne d'un couple de réunionnais quand les 2 travaillent au ministère, l'objectif étant de faire venir encore plus de famille. Mr le Président réfute cette possibilité.

Fin de l'AG ordinaire.

Prochaine AG : le 18 décembre 2024

Compte Rendu de l'AG Extraordinaire.

Changement de statuts et de nom pour EPAF

Au 01 janvier 2025, EPAF se rattache à la Fédération de Tutelle (nouvellement créée), et se détache du Secrétariat Général.

La Fédération de Tutelle est la FASF : Fédération d'Action Sociale des Finances.

Elle a pour but de mutualiser les fonctions supports d'EPAF, ALPAF et AGRAF qui lui incombent dorénavant : Politique de communication, ressources humaines, services informatiques mais aussi et surtout globalisation du budget.

E.P.A.F. « Association Éducation et Plein Air Finances » devient A.S.F.Vacances « association Action Sociale Finances Vacances »

La vice présidente, Mme SERBA, représentante CGT, fait remarquer que le nouveau statut ne reprend pas les représentants de droit privé.

Le président, Mr BAUDIER, déclare que le statut d'A.S.F.Vacances prévoit, dans un nouvel article (article 16), qu'un règlement intérieur doit être joint aux statuts.

« Article 16 : règlement intérieur.

Un règlement intérieur est établi par le comité de direction et approuvé par l'AG. Ce règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts.

L'adhésion aux statuts emporte de plein droit l'adhésion au règlement intérieur. »

Mr BAUDIER explique que ce sera un point en effet indispensable à rajouter au règlement intérieur. Le comité directeur s'engage à inscrire ce point sur le règlement intérieur qui sera voté le 18 décembre 2024 lors de la prochaine AG Ordinaire.

Solidaires vote contre ce nouveau statut pour montrer son désaccord sur cette refonte.

La CGT s'abstient car elle aurait souhaité incorporer les représentants de droit privé dans le statut et non dans le règlement.

Les autres syndicats votent pour.

Fin de l'AG Extraordinaire